

Bilan des mesures salariales 2016

C'est par la connaissance des salaires appliqués et leur transparence qu'on peut contester les injustices et indiquer la politique souhaitable permettant de remédier aux inégalités. Nous voulons informer les salariés de Trixell et permettre à chacun de se situer.

La CFDT rappelle que ces informations sont établies à partir des seules données fournies par l'employeur, que compte tenu du travail nécessaire, nous nous sommes concentrés sur les salaires payés à fin décembre 2015. L'information est cependant partielle car lorsque les effectifs sont faibles la Direction refuse de donner les salaires et que nous ne disposons pas des éléments sur les IIIC.

Les salaires correspondent au **salaire de base brut en €** sans prime d'ancienneté pour les mensuels (à fin déc. 2016).

Le salaire des cadres est un forfait annuel **ramené à une valeur mensuelle** comparable. La « part variable » (PV) est une somme versée **pour l'année** (elle apparaît sur les graphiques en (PVH) pour les hommes ou (PVF) pour les femmes.

La répartition en « **centiles** » : *salaires 5 centiles à 95 centiles, Salaire médian, salaire mini et maxi et enfin, le salaire moyen*. Ils correspondent à la répartition de la population répartie en base 100 (le total de la catégorie étant égal à 100%). **Le salaire moyen** étant le total des salaires divisé par le nombre d'individus.

Le salaire médian correspond à la moitié de la population, c'est aussi le salaire aux 50 centiles (il y a autant de personnes au-dessus qu'en dessous de ce salaire). La comparaison entre ces deux valeurs permet de savoir si le salaire de la catégorie est « tiré » vers le bas ou le haut.

Bilan de la politique salariale TRIXELL en 2016

LES OUVRIERS :

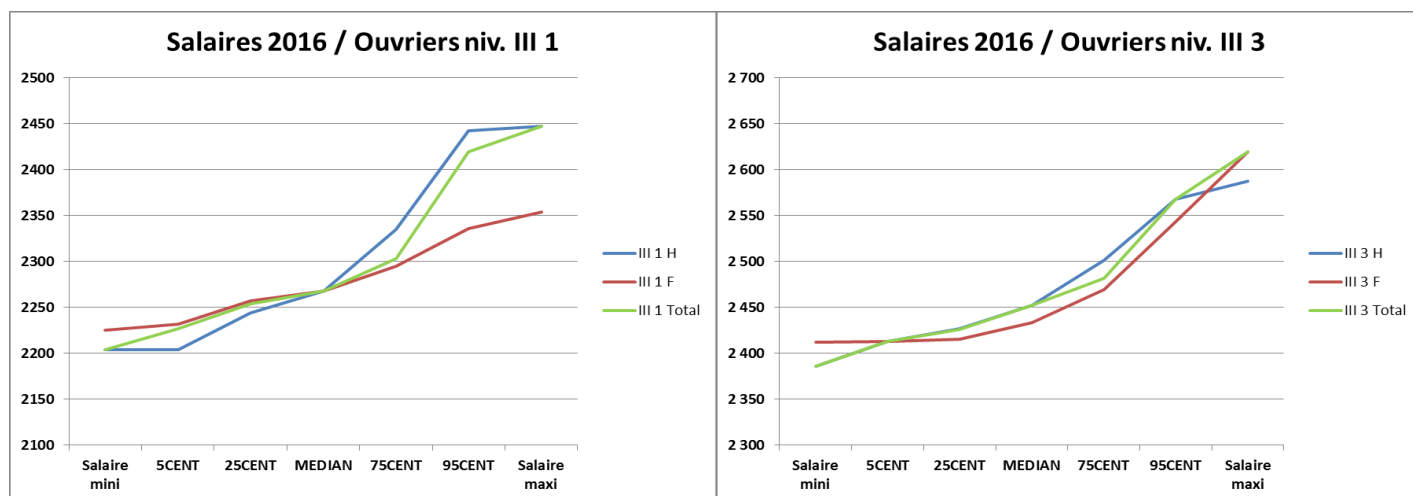
Ils sont 143 personnes dont 57 femmes.

a) Ouvriers II 3

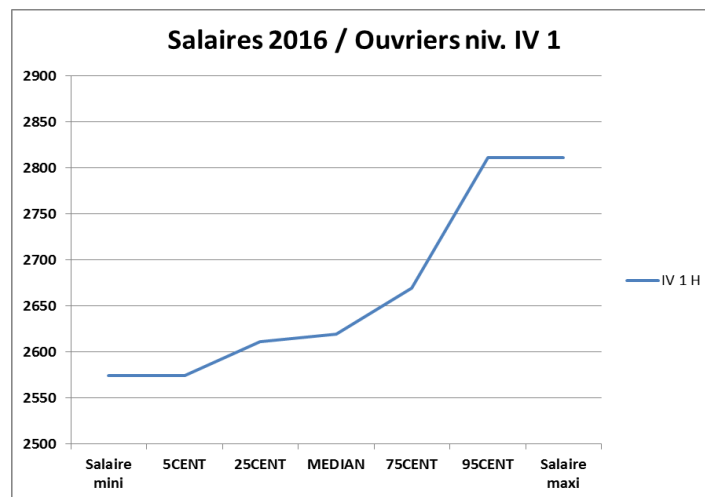
La population classée au plus petit coefficient (II3) est composée de 5 personnes (4H et 1F). De ce fait nous ne disposons pas des salaires mais seulement la fourchette mini (2092€) et maxi (2138€).

b) Ouvriers III 1 à IV 2

Nous vous présentons les graphiques III1 III3 et IV1. Il n'y a qu'un H dans la catégorie IV2 : nous ne disposons pas des informations.



Dans la classification III1 il y a 31 H et 31 F, en III3 il y a 36 H et 23 F, en IV1 il y a 14H et 2F (pas de données disponibles).

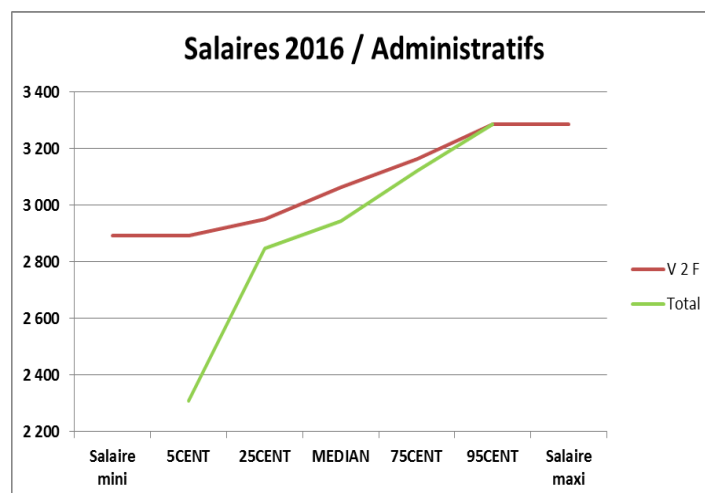


Commentaire CFDT : les salaires des femmes sont légèrement inférieurs, alors qu'elles ont un an d'ancienneté de plus en moyenne.

LES ADMINISTRATIFS :

Il n'y a que des F (au nombre de 20) dans cette catégorie, réparties de la façon suivante :

- III1 : une salariée nouvellement embauchée (pas de graphe)
- IV1 : 2 femmes (pas de graphe)
- V1 : 5 femmes (pas de graphe)
- V2 : 11 femmes (graphe ci-dessous)
- V3 : 1 femme (pas de graphe)

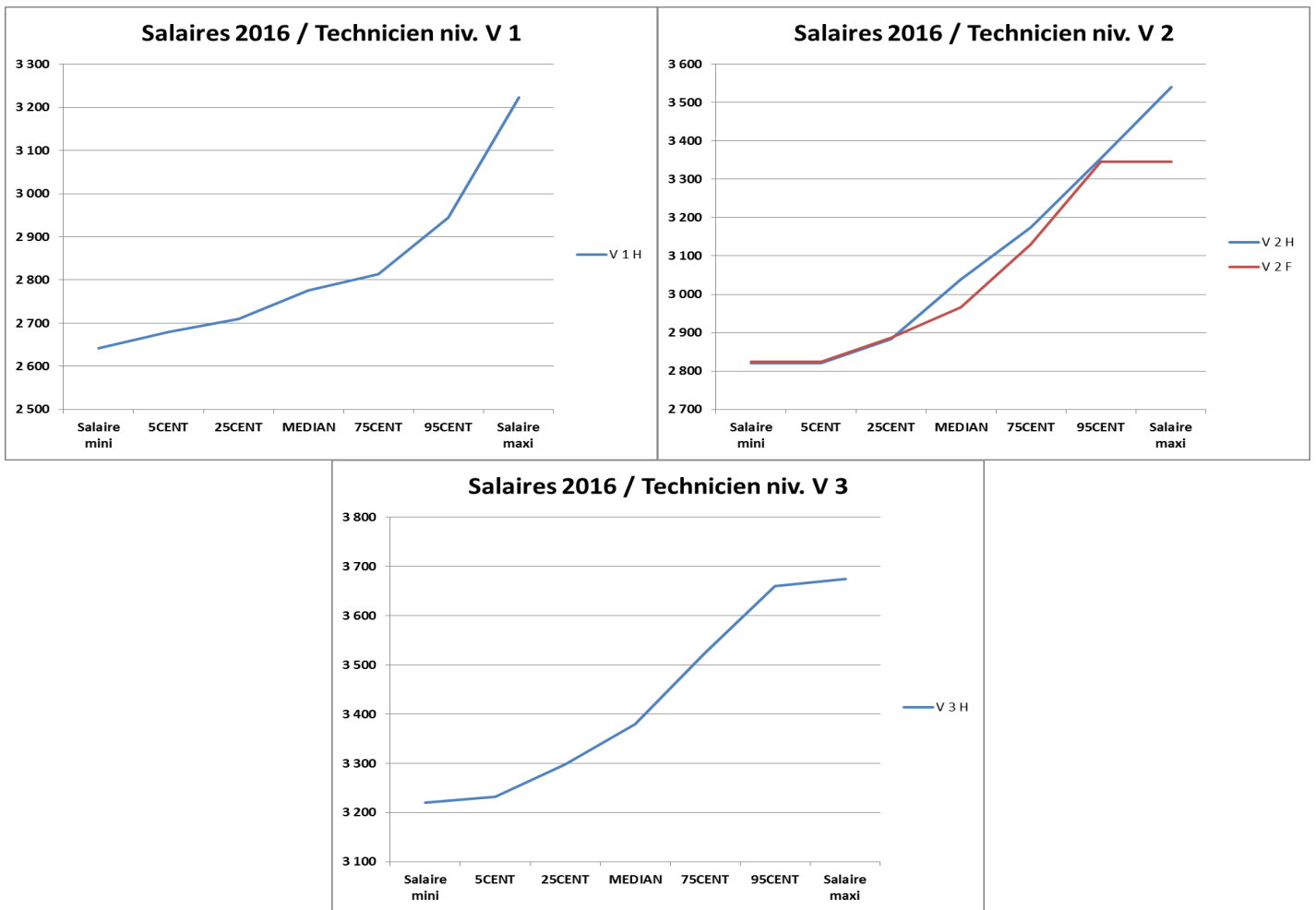


Commentaire CFDT : la courbe Total représente l'ensemble de la catégorie Administratifs. Il est à noter que le coefficient moyen de cette catégorie est de 316, alors que celui de la catégorie Technicien est de 333. Quels sont les métiers valorisés par la Société ?

LES TECHNICIENS :

Ils sont 110 au total, dont 90 H, répartis de la façon suivante :

- IV1 : 2 hommes (pas de graphe)
- IV2 : 1 homme / 1 femme (pas de graphe)
- IV3 : 2 hommes / 1 femme (pas de graphe)
- V1 : 21 hommes / 4 femmes (graphe ci-dessous)
- V2 : 40 hommes / 7 femmes (graphe ci-dessous)
- V3 : 22 hommes / 6 femmes (graphe ci-dessous)
- V3+ (coefficient 395): 2 hommes / 1 femme (pas de graphe)



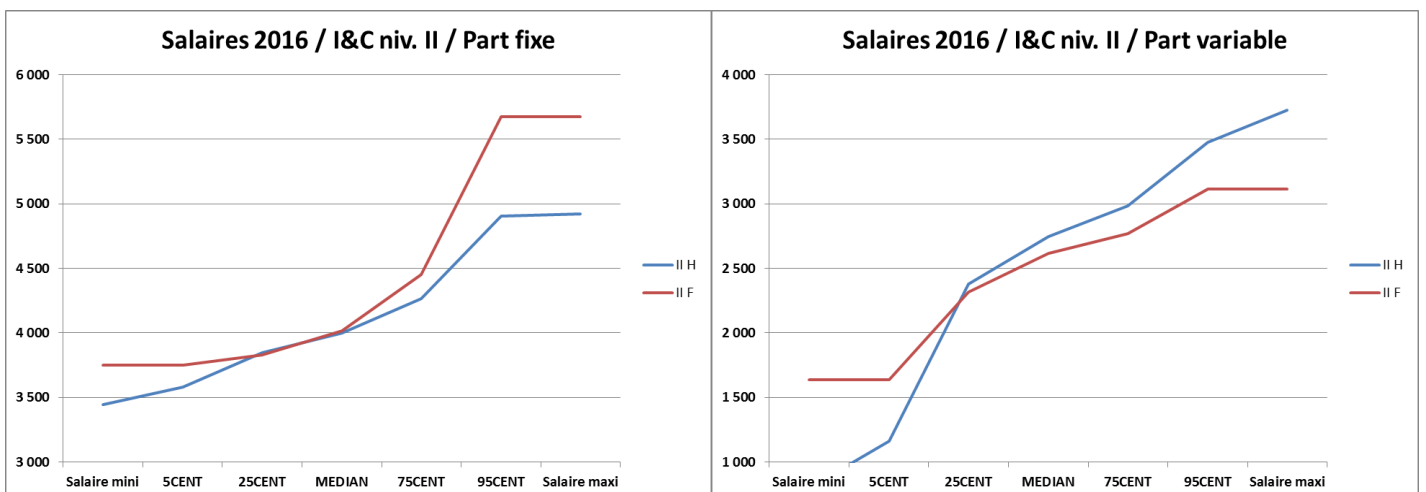
Commentaire CFDT : les salaires des femmes V2 sont légèrement inférieurs, alors qu'elles ont un an d'ancienneté de plus en moyenne. Les femmes V3 ont 4 ans d'ancienneté de plus en moyenne, et seulement 29€ de plus en salaire moyen. La salariée V3+ a 10 ans d'ancienneté de plus que les hommes de la classification.

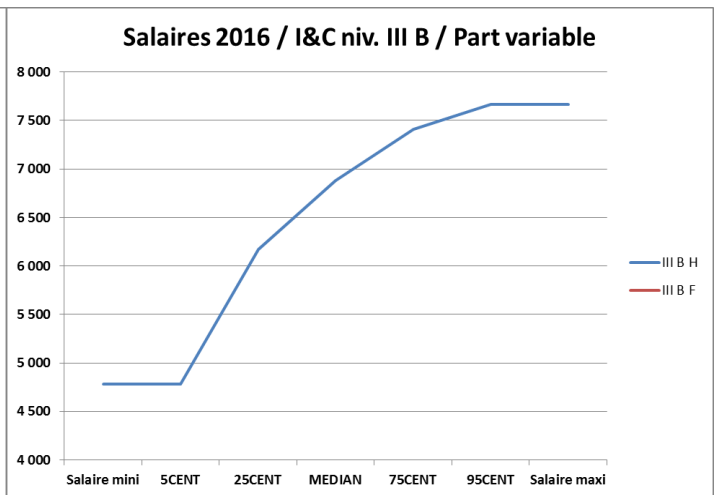
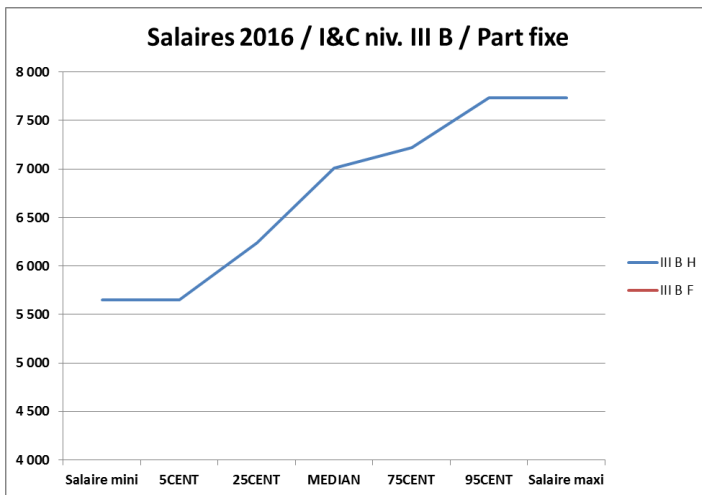
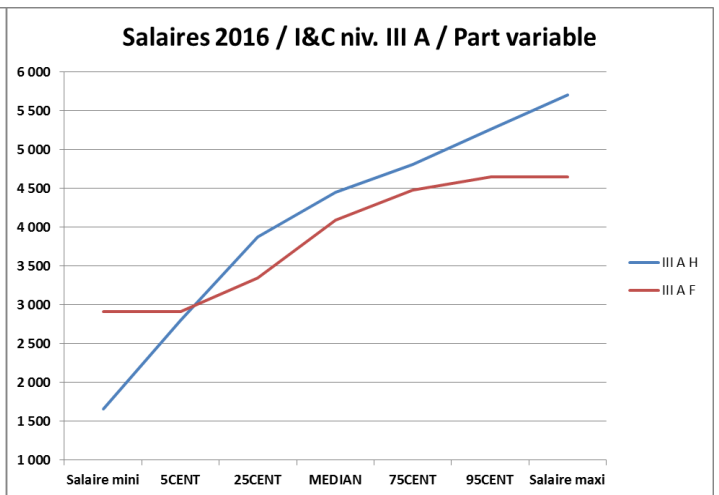
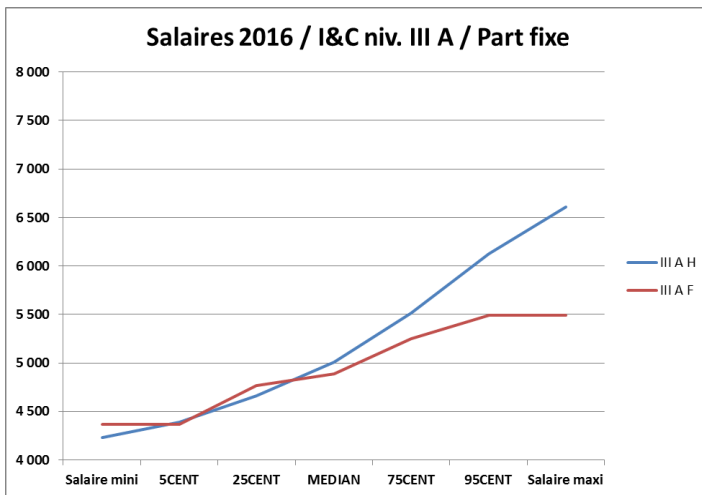
LES INGENIEURS & CADRES :

Ils sont 135 au total, dont 97 hommes et 38 femmes, répartis de la façon suivante :

- Position I : 1 H / 1 F (pas de graphe)
- Position II : 37 H / 16 F
- Position IIIA : 46 H / 18 F
- Position IIIB : 59 H / 21 F
- Position IIIC : les données ne sont pas transmises par la Direction

Les données fournies distinguent la Part Fixe (ramenée au mois) et la Part Variable (versée en une seule fois) :





COMMENTAIRES CFDT :

- La proportion des augmentations individuelles pour les mensuels en 2016 reste inférieure à celle de 2014 bien que supérieure à 2015 (71,32% en 2016, 66,9% en 2015 et 74,3% en 2014).
- Pour les niveaux I à IV, le pourcentage de promus est de 12% et le pourcentage d'augmentations individuelles est de 54,%. Ils représentent 38% de la population de l'entreprise.
- L'augmentation générale représente 1,04% pour les mensuels. **La CFDT reste favorable à l'AG forte en somme fixe.**
- Pour les niveaux V, le nombre de salariés ayant une mesure individuelle est de 93,91% - 83,7% en 2015 et 88,8% en 2014.
- Les ingénieurs et cadres sont complètement individualisés, **95,38%** - 93,5% en 2015 et 96,0% en 2014 - ont bénéficié d'une mesure salariale.
- Concernant les écarts entre les femmes et les hommes la catégorie administratifs (20 femmes) ne compte aucune promotion en 2016 ; pour les niveaux I à IV : 12,3% des femmes ont été promues versus 11,9% pour les hommes, pour le niveau V : 5,9% des femmes ont été promues versus 6,2% pour les hommes et pour les ingénieurs et cadres nous n'avons pas les informations compte-tenu du petit nombre de promotion de femmes. Le budget spécifique de 0,1% permet de corriger ces anomalies. 14 salariées ont bénéficié de cette mesure en 2016, (1 OP, 3 adm, 3 tech, 7 I/C). Attention, nous rappelons que cette mesure spécifique (0,1%) ne doit pas se substituer à la politique salariale, elle a pour vocation de corriger les situations anormales.
- L'écart** entre le plus grand salaire connu 7 733€ et le plus bas 2 092€ est de **5 641€**.

N'hésitez pas à contacter votre délégué CFDT préféré si vous souhaitez plus de détails...